

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 27 septembre, à 20h, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2022

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, GEORGES Claire, NYZAM Fabienne, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, ROUSSILLON Nicolas, AUTHIER Adrien.

Excusé : VALOIS Pierre.

Absent : DE GUILLEBON Olivier

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Pierre VALOIS a donné pouvoir à Monsieur BEGUERIE Stéphane pour voter en son nom.

### **Lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil.**

**Station épuration** : durant l'hiver enlever la bâche qui avait été placée sur le filtre à sable pour éviter que l'herbe ne pousse.

**Salle polyvalente** : Claire GEORGES propose de demander un devis pour l'inscription « salle polyvalente » en lettres découpées sur la façade face au restaurant.

**Apprenti** : Suite à la réunion du 31 aout avec le centre de gestion (Madame CAVROT qui gère l'emploi des personnes handicapées) et une représentante de pôle emploi et suite à la décision déjà prise pendant la réunion du 06 juillet 2022, il a été décidé, qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre, (fin du contrat d'apprentissage le 31 aout), l'apprenti a été recruté en contrat accroissement d'activité en attendant la création d'un emploi d'adjoint technique 20 heures au 1<sup>er</sup> novembre. Un accompagnement socio-pédagogique a été poursuivi (remboursé par la FIPHFP).

**Décision** : accord du conseil pour l'ouverture du poste d'adjoint technique territorial au 1<sup>er</sup> novembre à 20h.

**Nomination de délégués** : Suite à la démission du poste de premier adjoint et de ses délégations de Monsieur DE GUILLEBON, il est nécessaire de nommer des délégués pour son remplacement :

**Décision** : Après en avoir délibération le conseil municipal nomme :

Syndicat d'eau du Sud Charente : délégués titulaires Monsieur CHLASTA Patrick et Monsieur CHATENET Fabrice

Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Ribéracois : Monsieur CHLASTA Patrick et Madame NYZAM Fabienne délégués titulaires, Monsieur BEGUERIE Stéphane et Madame ADAMY Sandy délégués suppléants.

Syndicat Mixte de la Fourrière : Monsieur BEGUERIE Stéphane délégué titulaire, Monsieur CHLASTA Patrick délégué suppléant.

**Projets 2023 présentés par Monsieur CHLASTA Patrick** : document joint.

Aménagement du stade de foot : Monsieur CHLASTA Patrick est chargé de contacter l'ATD 16 et le CAUE pour élaborer un projet.

Vie du village : Monsieur CHLASTA Patrick est chargé de réunir les associations pour établir un calendrier afin d'harmoniser les manifestations pour 2023.

**100 ans de Madame KERZORE** : lundi 10 octobre vers midi une délégation du conseil municipal se déplacera chez Madame KERUZORE pour lui souhaiter son anniversaire. Commander une composition.

**Devis chemins ruraux** : Présentation du devis établi par l'entreprise DUPUY

Route du Boisselier reprise des banquettes suite mise sous terre ligne électrique 4 628.26 € HT

Reprise du pont sur fossé de la Dronne 3 887.54 € HT

Chemin du Pible reprise du chemin : 12 564.19 € HT

**Décision** : accord du conseil pour la reprise de la Route du Boisselier et du pont sur fossé de la Dronne pour 8 515.80 € HT

**Admission en non-valeur budget assainissement** : Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 26 AOUT 2022, demandant au conseil municipal de bien étudier une demande de mise en non-valeur concernant le budget assainissement.

**Décision** : le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°8 de l'exercice 2021, (objet :RAR inférieur au seuil de poursuite montant :0.01 €)
- n°24 de l'exercice 2021, (objet :RAR inférieur au seuil de poursuite montant :0.01 €)
- n°28 de l'exercice 2021, (objet :RAR inférieur au seuil de poursuite montant :0.01 €)
- n°58 de l'exercice 2021, (objet :RAR inférieur au seuil de poursuite montant :0.01 €)
- n°61 de l'exercice 2021, (objet :RAR inférieur au seuil de poursuite montant :0.01 €)
- n°75 de l'exercice 2021, (objet :RAR inférieur au seuil de poursuite montant :0.01 €)
  
- n°152 de l'exercice 2020, (objet :RAR inférieur au seuil de poursuite montant :0.37 €)
- n°30 de l'exercice 2021, (objet :RAR inférieur au seuil de poursuite montant :19.93 €)
- n°36 de l'exercice 2021, (objet :RAR inférieur au seuil de poursuite montant :58.14 €)
  
- n°75 de l'exercice 2015, (objet :poursuite sans effet montant : 111.36 €)
- n°79 de l'exercice 2016, (objet :poursuite sans effet montant :179.85 €)

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 369.71 euros.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de l'assainissement

**Communauté de communes Lavalette Tude Dronne** : information du conseil sur le FPIC 2022 circulaire de mise en œuvre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'exercice 2022.

**Logement de l'école** : le locataire Monsieur LINARES est décédé.

Le logement a besoin d'être remis aux normes avant une nouvelle location.

Etude des devis :

Leclerc : cuisine électroménager : 1121.90 € TTC meubles 5454.78 € TTC

Meuble salle de bain 359.00 € TTC

Gouwy (plombier): cuisine, cellier, WC, salle de bain 2979.90 € TTC

Intercaro : 683.14 € TTC

Pro-déco peinture : 620.17 € TTC

Monsieur le Maire a fait une demande à ENEDIS pour déplacer le compteur.

Les employés communaux sont chargés du nettoyage du logement, de la peinture et du carrelage.

**Décision** : accord à l'unanimité du conseil pour la rénovation du logement et les devis proposés.

**Avancement de grade** :

**Décision** : accord du conseil pour l'avancement de grade Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique territorial 1er classe et création du poste correspondant.

**Repas ou colis des aînés** : présentation des devis proposés par Les fermiers Gastronomes. **Décision** : accord du conseil pour la distribution d'un colis. Accord pour les devis présentés par Les Fermiers Gastronomes 25.70 € pour un colis pour un couple et 16.95 € pour un colis pour une personne seule.

**Changement de comptabilité au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : passage à la comptabilité M 57.**

**Décision :** accord du conseil pour le passage à la nouvelle comptabilité au 1<sup>er</sup> janvier 2023. M 57 développée avec amortissements inscrits au compte 204...selon les durées suivantes :

de 0 à 3000 € : 1an

de 3 000 à 10 000 € : 5 ans

supérieur à 10 000 € : 10 ans.

**Charte de bonnes pratiques lors de chantiers forestiers :**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la proposition du Syndicat Mixte du Pays Sud Charente de mettre en œuvre sur le territoire de la commune la charte de bonnes pratiques lors de chantiers forestiers : depuis quelques années, les forêts du Sud Charente connaissent un essor significatif des chantiers forestiers. Cette activité économique génère occasionnellement des tensions locales. Les mairies sont bien souvent, en première ligne, que cela soit pour la voirie et/ou les plaintes de riverains. Face à ce constat, le Pays Sud Charente a organisé une médiation locale regroupant des communes, l'ADA de Montmoreau, des entreprises de la filière bois ainsi que des associations locales et régionales. Cette médiation a débouché sur la rédaction conjointe d'une charte de bonnes pratiques lors des chantiers forestiers à l'échelle du Sud Charente. Cette charte a notamment l'objectif de favoriser le dialogue entre les parties et de permettre la sortie des bois dans des conditions acceptables par tous : autrement dit, l'idée est de préserver la voirie locale tout en maintenant cette filière bois.

**Décision :** après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent cette proposition et décident de la mettre en œuvre sur la voirie communale. Ils autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

**Devenir du Restaurant de Bonnes :** Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier de Monsieur ROUVEROT « l'Atelier Sud » l'informant de son intention de cesser son activité au 31 octobre 2022.

**Décision :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

-approuve le rachat du matériel acquis par Monsieur ROUVEROT depuis son installation ainsi que le remboursement du montant de la tourelle 1921.34 euros qui lui avait été demandé en juillet.

-charge Monsieur CHATENET Fabrice et Monsieur CHLASTA Patrick de lui faire une proposition.

Accord du conseil pour faire appel à Madame Severine GROULET qui gère le service développement économique de la CdC Lavalette Tude Dronne pour étudier les nouvelles candidatures à la reprise du restaurant.

Accord du conseil pour l'augmentation du loyer (700 euros HT) s'il y a accord pour le rachat par la commune du matériel qui sera mis à disposition du nouveau locataire et la mise en place d'un bail précaire de 23 mois.

**Economie d'énergie :** Monsieur le Maire propose de nouveaux horaires pour l'éclairage publique : Extinction des lumières à 22 h et éclairage à partir de 6 h.

**Décision :** accord à l'unanimité du conseil.

**Travaux :**

L'employé communal demande l'étude de l'acquisition d'un broyeur à branches devant la problématique du stockage des branches issues de la taille des arbres.

**Décision :** le conseil municipal reste réservé du fait de la dangerosité de ce matériel et surtout du coût d'acquisition d'un matériel performant.

Tailler un tilleul sur deux à l'entrée du bourg.

Séance levée 22 h 35

Le Maire



S. BEGUERIE

Le secrétaire



P. CHLASTA

Bonnes 25/09/2022

Mesdames, Messieurs

Il y a deux ans et demi (le 24/02/2020), je vous faisais part de « propositions à mettre au crédit d'une réelle volonté d'agir pour le bien des Bonnoises et des Bonnois ».

Elles se présentaient en 5 thématiques : l'enfance et la jeunesse, les séniors, la vie sociale, le tourisme et l'environnement. A celles-ci s'ajoutaient deux idées issues de la période de confinement et qui interrogeaient donc « le monde d'après » :

- L'aménagement de l'ancien terrain de foot, et plus largement « chercher des idées nouvelles, novatrices, alliant partage, biens communs, citoyenneté, respect de l'environnement et bien vivre ensemble ».
- La situation économique à venir en étant vigilants à des situations qui risquent de se détériorer, et donc des solidarités à activer, des vocabulaires stigmatisants à bannir (« cas socs » par exemple)

Tout ceci était écrit avec, en conclusion, la volonté « d'imaginer des cadres de réflexions ouverts, pluralistes qui permettront de déboucher sur des actions partagées et soutenues par le plus grand nombre ».

C'était en février 2020 !

Depuis, bien sûr, le monde a évolué et notre commune n'y a pas échappé.

Personnellement, j'ai découvert la fonction de conseiller municipal et, depuis peu, celle de premier adjoint. Cette évolution me pousse donc à réinterroger le projet écrit en 2020 et à le proposer ici, en insistant sur un point : il s'agit d'un cadre proposé, en termes généraux, soumis à la réflexion collective de notre conseil, avant d'être décliné et partagé, soulageant ainsi le travail du Maire.

Ce projet se décline en 4 points :

1) Agir localement, concrètement et maintenant !

Les variations climatiques ont, certes, toujours existé mais le changement climatique (évolution sans retour), lié au déséquilibre créé par l'homme, s'accélère et nous touche désormais à l'échelle de notre pays et de notre commune.

Des actions concrètes seront à imaginer et à mettre en vie. Avant de développer un plan global, quelques pistes : la plantation d'une forêt sur l'ancien terrain de foot, le défi éco-citoyen, le projet d'épicerie solidaire ...

2) La vie du village

Continuer à rester attentif aux préoccupations de la population et proposer des actions autour du bien-vivre ensemble :

Pour les enfants et les jeunes : recueil de la parole et des souhaits. Aider à la réalisation de projets....

Pour les séniors : travail sur les mobilités et l'accès à l'informatique .....

Pour les associations : établissement d'un calendrier des actions prévues et intégrer de possibles actions communes....

Pour la population : information large et diversifiée de projets existants, mise en place d'actions permettant les rencontres (repas de voisins, vœux du maire, accueil de nouveaux habitants...) .....

Pour l'équipe municipale :se faire connaître, gestion collective du journal municipal, permanence d'élus...

### 3) Le rayonnement de Bonnes

Profiter de notre statut de « joli village » pour développer le volet « Tourisme et Culture » en proposant différentes actions : autour de la rivière(propre à nous et aussi en partenariat avec les autres communes sur la Dronne...), dans le village( jeux de découverte, visites organisées du village...), s'inscrire dans des festivals existants...

### 4) Le regroupement de communes

Sujet sans doute à discuter entre nous avant, soit d'y être contraint, soit d'être force de propositions.

Patrick Chlasta

Conseil municipal du mardi 27 septembre 2022